

Objet :

Proposition de délibération sur les premiers éléments d'étude du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Le projet d'étude du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) s'est engagé depuis plusieurs mois afin de définir une stratégie globale d'aménagement durable à l'horizon 2020-2030. L'objectif étant d'assurer les conditions de développement du « poumon » de l'Ariège en répondant aux fortes exigences du Grenelle II.

Ainsi le SCoT doit permettre :

1. de définir un projet cohérent pour son territoire et ses habitants,
2. de vivre dans un environnement sain et équilibré, en offrant à ses habitants un cadre de vie durable.

Cet exercice prospectif s'est engagé depuis le mois de mai 2011 avec le lancement d'un Atelier d'Emergence présentant la démarche et ses objectifs suivi par un premier cycle de commissions thématiques de travail en juin (2011) qui avait pour but d'initier la concertation autour de la démarche.

Le SCoT étant avant tout un projet de territoire qui exprime les souhaits, les ambitions des élus et définit des orientations réalistes pour les atteindre, les élus du territoire de la Communauté de communes du Pays de Pamiers se sont organisés en interne afin de participer activement aux études portées par le SCoT (démarche itérative).

Faisant suite aux premières réunions du Syndicat Mixte, une première contribution des élus du territoire communautaire est proposée sous la forme d'une délibération.

Au préalable, les élus de la communauté de communes ont deux remarques à formuler:

- La communication tardive (moins d'une semaine avant la date des réunions) des pièces jointes (notes préparatoires, power points, etc.) aux différentes réunions ne permet pas d'étudier dans de bonnes conditions les documents transmis et ainsi de préparer avec sérénité et le recul suffisant les dites réunions ;
- L'échéancier prévu par le Syndicat Mixte étant très court, les réunions s'enchaînent sans vraiment avoir le temps d'assimiler les informations, d'en débattre sur les territoires respectifs ainsi les temps de réflexion et d'échange sont limités. Ce rythme est difficilement soutenable pour les élus qui sont par ailleurs déjà largement mis à contribution dans le cadre de leurs mandats respectifs.

Les Orientations du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Pamiers

Suite à une série de réunions en interne, les élus ont d'ores et déjà identifié les orientations majeures du territoire.

- 1- La Communauté de Communes rappelle que la réalisation d'un SCoT n'obéissait à aucune contrainte règlementaire sur la vallée de l'Ariège. A ce titre l'engagement du territoire appaméen s'est fait sur la base du postulat majeur que le SCOT doit rester un document peu prescriptif pour les collectivités
- 2- A l'occasion des différents débats sur le diagnostic territorial qui ont été conduits au sein des commissions du Syndicat Mixte SCoT est apparue la notion de Projet d'Armature Urbaine entre les villes de Foix et de Pamiers identifié sous le terme « Agglomération ». Les élus de la communauté de communes sont conscients des problématiques et des enjeux communs qui se posent à ces deux territoires. Si l'intérêt de travailler en synergie entre ces deux villes centre est réel ils insistent sur le fait que cette notion d'Agglomération ne doit en aucun cas préfigurer l'institution d'une Communauté d'Agglomération (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) entre Foix et Pamiers.
- 3- A l'occasion des débats a été évoquée la nécessité de tendre vers un rééquilibrage entre le Nord, le Centre et le Sud du Département. Les élus communautaires insistent sur le fait que le rééquilibrage du territoire SCoT ne doit pas se faire au détriment des territoires porteurs de développement et que l'attractivité du territoire appaméen est fortement liée à sa capacité et à sa volonté d'accueillir de nouvelles populations.
- 4- Historiquement la basse vallée de l'Ariège a développé des relations privilégiées avec la Métropole Toulousaine qui impulsent des dynamiques réciproques. Le territoire appaméen sera donc vigilant à poursuivre et à renforcer cette connexion au pôle Toulousain.
- 5- Le territoire appaméen a toujours soutenu les initiatives qui pouvaient contribuer au désenclavement du département de l'Ariège. Les élus se positionnent dans une stratégie de renforcement du projet de Liaison Grande Vitesse et dans la perspective du développement des infrastructures routières avec la Catalogne (E9).
- 6- Depuis plusieurs années, le développement de la basse Ariège s'est très largement appuyé sur une forte volonté politique de créer les conditions d'un développement économique endogène. Le territoire entend renforcer cette orientation générale et à ce titre, les élus seront vigilants à ce que le développement économique local ne se trouve pas limité ou contraint par des prescriptions qui pourraient émaner du SCoT ou de tout autre document associé (Document d'Aménagement Commercial).
- 7- L'étalement urbain devra donc être maîtrisé sans pour autant circonscrire le développement des territoires. A ce titre un équilibre harmonieux entre les zones de développement économique, d'habitat, les zones agricoles et naturelles sera recherché.
- 8- La volonté de lutter contre les gaz à effet de serre est un engagement nécessaire et qui est inscrit comme prioritaire dans le cadre des politiques publiques mises en œuvre sur territoire.
- 9- L'alimentation en eau potable pour tous est une priorité. Il sera donc indispensable de protéger la ressource en eau actuelle mais aussi de la diversifier.
- 10- Le développement des énergies renouvelables localement mobilisables doit s'engager et être encouragé sur les territoires du SCoT.

Les objectifs et les actions associées

Les orientations se déclinent en objectifs et actions identifiés dans le cadre des cinq commissions thématiques organisées localement.

Ces objectifs et ce premier programme d'actions se limitent à une analyse des réflexions qui sont apparues lors de la première série de commissions menées par le Syndicat Mixte SCOT.

Ainsi, ce premier travail en interne n'est pas exhaustif et sera complété dans le cadre de la validation du diagnostic SCoT puis dans le cadre de l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Commission1 : Urbanisme, Habitat, Gestion de l'Espace et Patrimoine

A) OBJECTIFS

Un Programme Local de l'Habitat adopté en mai 2009 est en cours sur le territoire. Les objectifs généraux affichés dans le cadre du SCoT sont les mêmes que ceux déclinés dans le Programme Local de l'Habitat.

- ⇒ Le territoire de la basse Ariège connaît depuis plusieurs années une croissance démographique importante qui se structure autour du pôle d'emplois de Pamiers. Les élus du territoire veulent pouvoir continuer à accueillir dans de bonnes conditions de nouveaux habitants.
- ⇒ Le territoire souhaite pouvoir améliorer la qualité de l'habitat pour contribuer à améliorer la qualité de vie à travers des actions d'accompagnement des porteurs de projets mais aussi de conseils auprès des collectivités.
- ⇒ La Communauté de Communes souhaite réduire la consommation foncière et cela se décline à travers les actions en cours sur le territoire qui visent à définir des outils et les moyens associés qui permettent de favoriser une politique de reconquête des centres bourgs et une maîtrise du phénomène résidentiel sur les franges urbaines afin de limiter les tendances de desserrement urbain du centre vers la périphérie et de lutter contre l'étalement urbain.
- ⇒ La diversification et l'amélioration de l'offre s'intègre dans un projet qui tend à favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle. Pour cela le territoire s'attache à développer des projets de renouvellement urbains qui assurent le renouvellement et l'amélioration du parc existant, à soutenir la création de logements à loyers maîtrisés, à favoriser l'accession à la propriété et à créer un environnement de services accessibles à la population.
- ⇒ La prise en compte des besoins spécifiques, notamment des publics en difficultés et la lutte contre l'habitat indigne sera prioritaire dans le cadre des actions à mener.
- ⇒ Le territoire souhaite également encourager l'utilisation des énergies renouvelables et les économies d'énergie dans les logements.

B) PROJETS

Des actions ont déjà été lancées dans le cadre de la mise en œuvre du PLH. Elles pourront être complétées par certaines actions proposées dans le cadre de la phase diagnostic réalisée par le syndicat mixte SCOT.

a) Limiter l'étalement urbain et conforter la centralité des centres bourgs :

La Communauté de communes s'est engagée depuis plusieurs années à financer des opérations de réhabilitation en centres bourgs portées par des maîtres d'ouvrage privés ou publics (Programme d'Intérêt Généraux, Programmes Sociaux Thématiques).

Elle accompagne également les communes dans le cadre de projets d'aménagement d'espaces publics, de création de services de proximité, de valorisation du patrimoine à travers des opérations façades, etc... Ces actions devraient être maintenues.

Le PLH a également identifié des actions complémentaires qui visent à optimiser la ressource foncière en réhabilitant en priorité les immeubles vacants, très dégradés, en réinvestissant les « dents creuses » par du bâti ou des espaces publics et à favoriser les projets de construction en continuité du tissu urbain existant. Ces actions devront également être confortées.

b) Le projet « Cœur de ville », le projet de renouvellement urbain du territoire appaméen :

Le projet de renouvellement urbain « Projet Cœur de Ville » porté par la communauté de communes et la ville de Pamiers sur le centre ancien de Pamiers s'attache à dessiner pour le territoire un projet urbain de restructuration du « Cœur de Ville » avec à la fois une palette de propositions urbaines opérationnelles adaptées aux quartiers étudiés mais aussi à prévoir les interventions en terme d'habitat, d'équipements publics, d'espaces publics, de services, de commerces, de transports dans le cadre de la restructuration d'îlots intégrant des opérations de logements de qualité compatibles avec les attentes de la population.

La question de la maîtrise foncière et du portage financier d'opérations de réhabilitations lourdes se pose dans le cadre du projet de renouvellement urbain engagé par le territoire. Des études sont en cours et devront permettre de définir un cadre à la politique habitat de la communauté de communes sur le centre ville de Pamiers.

La phase opérationnelle du projet – volet social - pourrait, en partie, être financée par une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH – RU).

c) La mixité sociale et intergénérationnelle :

Les phénomènes de ghettoïsation urbaine et sociale (centre ville ou certains quartiers HLM) devront être évités en prenant en compte dans tout projet de réhabilitation ou de construction la production diversifiée de logements: recherche de mixité en terme de taille (T2 au T5), de type d'habitat (individuel libre, individuel dense, intermédiaire, en bande et collectif) et mode d'occupation (accession/location; sociale/non conventionné) et de générations. L'objectif est de proposer un parc de logements accessibles et adaptés à toutes les populations selon la tranche d'âge, le niveau de vie, l'activité.... L'objectif de mixité sociale doit être entendu comme celui de diversité sociale, d'équilibre entre catégories socio économiques sur un même espace géographique.

La production de logements sociaux pourrait être encadrée par des obligations de production (cf. règle des 20% du PLH).

L'accession sociale est une piste de production de logements nouveaux qui devrait être davantage valorisée par les territoires.

Le territoire souhaite que la problématique des logements adaptés aux personnes en situation de handicap ou à l'âge des occupants soit une priorité d'action. Cela devra se traduire par des programmes de financements mais aussi par des obligations de production.

La production de logements locatifs en milieu rural doit également être favorisée car ces logements sont souvent le gage d'un maintien des services à la population (écoles, poste, multiservices).

d) Lutter contre l'Habitat indigne :

Les actions déjà engagées par le territoire de lutte contre l'habitat indigne doivent être maintenues et confortées.

e) Intégrer les projets dans une démarche environnementale et limiter en priorité les dépenses énergétiques :

Chaque projet devrait être analysé sous l'angle des impacts environnementaux qu'il va générer.

Les actions qui visent à favoriser l'utilisation des énergies renouvelables dans les bâtiments et à limiter les dépenses énergétiques pour les occupants sont prioritaires et actuellement financées par la communauté de communes (Programme « Habiter Mieux », panneaux solaires, récupérateurs d'eau de pluie). Des actions complémentaires sont à développer.

Commission n°2

Transports collectifs, déplacements, voies de communication

A) OBJECTIFS

- ⇒ Dans le cadre des orientations stratégiques du renforcement des connexions à la métropole Toulousaine et du désenclavement de la Vallée de l'Ariège, le territoire souhaite que soit maintenue à l'échelle du SCoT la politique de soutien à la future création de la Liaison Grande Vitesse (notamment le tronçon Toulouse – Narbonne) projet que soutient financièrement la Communauté de Communes du Pays de Pamiers.
De la même façon le SCoT devra intégrer la finalisation de la E9 pour laquelle la Communauté de Communes s'est résolument engagée aux côtés du Conseil Général.
- ⇒ La Communauté de Communes du Pays de Pamiers souhaite s'inscrire dans toute démarche qui à l'intérieur du périmètre SCoT tendrait au développement sous toutes ses formes des transports en commun tout en favorisant le maillage du territoire et en améliorant les interconnexions entre les divers modes de transports ceci dans le cadre de l'orientation générale de réduction des gaz à effet de serre.
- ⇒ Les communications numériques doivent permettre un désenclavement du territoire.

B) PROJETS

Des projets concrets qui permettront d'atteindre ces objectifs ont déjà été réfléchis et pour certains d'ores et déjà concrétisés à l'échelle du territoire.

Par ailleurs la Communauté de Communes du Pays de Pamiers considère que certaines actions proposées dans le cadre de la phase diagnostic réalisée par le syndicat mixte SCOT méritent sans nul doute une concrétisation.

Concernant le fer :

- Maintenir la participation du territoire au projet LGV (liaison grande vitesse) et contribuer à la réflexion pour le positionnement de la future gare TGV (train à grande vitesse).
- Donner une dimension multimodale à la gare de Pamiers pour favoriser les interconnexions (projet en cours).
- Le fer doit avoir toute sa place dans le développement économique du territoire.

Le SCOT devra soutenir le projet de la Communauté de Communes du Pays de Pamiers de construire une partie de son développement économique sur la connexion de la zone d'activités de Gabrielat (actuelle et future) au réseau ferré au travers de l'Installation Terminale Embranchée (projet en cours).

- Etendre et fiabiliser le cadencement fer jusqu'à Foix pour favoriser les déplacements entre les deux villes centre et permettre dans ce cadre d'imaginer une connexion plus performante au CHIVA.

a) Concernant le maillage du territoire :

- L'étude Sillon RN 20 amenait des solutions intéressantes sur l'approche globale des transports. C'est une piste à poursuivre.
- La Communauté de Communes du Pays de Pamiers considère que le maillage de son territoire et la connexion des zones rurales à la ville centre peut se développer au travers de la création d'un dispositif de transport à la demande (TAD)

b) La problématique de la ville centre de Pamiers :

La Communauté de Communes du Pays de Pamiers se montre favorable à tout projet qui pourrait réduire l'effet d'engorgement.

- Développement des transports collectifs en centre urbain (il existe déjà une navette urbaine).
- Création de parc(s) relais de stationnement en périphérie du centre-ville de Pamiers desservis par navettes.
- Réflexion et construction de Plans de Déplacements Entreprises (un projet est en réflexion en étroite collaboration avec Aubert et Duval) y compris sur les zones d'activités périphériques.
- Développement de projets de covoiturage.

c) Modes de déplacements doux :

La Communauté de Communes est favorable à la réflexion sur l'éventuelle création d'une voie verte entre Pamiers et Foix.

Commission n°3

Développement économique, aménagement commercial et touristique

A) OBJECTIFS

⇒ La Communauté de Communes du Pays de Pamiers souhaite que soit prise en compte à l'échelle du SCoT la politique menée depuis de nombreuses années par la basse vallée de l'Ariège qui consiste à maintenir et à développer son attractivité économique.

De la même façon, le SCoT devra prendre en compte la dynamique impulsée par les relations avec la métropole toulousaine.

⇒ Les élus de la Communauté de Communes souhaitent renforcer l'attractivité du territoire afin de créer les conditions favorables à l'accueil de projets économiques exogènes. Le développement économique du territoire se fait essentiellement par des projets de création ou de développement interne au Département.

⇒ La Communauté de Communes du Pays de Pamiers souhaite s'inscrire dans toute démarche qui dans le domaine du développement économique pourrait contribuer à l'orientation générale de réduction des gaz à effet de serre.

⇒ La Communauté de Communes souhaite préserver l'équilibre entre zone commerciale de périphérie et centre-ville sans pour autant être contraint par le SCoT ou tout autre document associé.

B) PROJETS

Des projets concrets qui permettront d'atteindre ces objectifs ont déjà été réfléchis et pour certains sont d'ores et déjà en phase de concrétisation.

Par ailleurs la Communauté de Communes du Pays de Pamiers considère que certaines actions proposées dans le cadre de la phase diagnostic réalisée par le syndicat mixte SCoT méritent sans nul doute une concrétisation.

a) Concernant le maintien et le développement de l'attractivité de la basse vallée de l'Ariège:

- Donner une dimension interrégionale à la zone de Gabriélat en agrandissant la surface commercialisable et en développant la spécialisation « logistique ». Pour cela la seconde tranche va rentrer en phase active (début des travaux en janvier 2012). Une troisième tranche est d'ores et déjà à l'étude et devrait permettre une extension supplémentaire vers le nord d'une centaine d'hectares.
- Favoriser l'implantation d'activités tertiaires sur les zones d'activités de façon à ce que les artisans et industriels présents sur ces zones puissent trouver une offre de services de qualité sur place. Le projet de parc tertiaire sur la zone de Gabriélat, est en totale adéquation avec cette proposition.
- Proposer une offre d'accueil pour le secteur artisanal en créant une zone d'activités artisanale (le Cathé) d'une surface de 5 hectares sur la commune de Les Pujols.

- Renforcer la dynamique en termes d'accueil d'activités commerciales en développant de nouvelles zones autour du principal pôle commercial du Département que constitue le pôle appaméen. Les projets en phase d'étude sont :

***Pamiers :**

Zone commerciale « devant mouchet » d'une surface globale de 15 hectares,

*** La Tour du Crieu :**

Zone commerciale communale d'une surface de 7,5 hectares (court terme).

Zone commerciale intercommunale « les mandrous » d'une surface de 45 hectares.

b) Concernant le renforcement de l'attractivité du territoire du SCoT:

- Le SCoT devra soutenir tous les projets permettant le désenclavement du territoire avec notamment la finalisation de la E9.
- La nationale 20 est également une pénétrante importante du territoire du SCoT, qu'il conviendra de développer afin de conforter la dynamique due à la proximité de l'agglomération toulousaine.
- Le développement des ressources locales pourra être un enjeu majeur du SCoT. Il conviendra de travailler sur l'organisation de filières spécifiques. Le bois et l'activité céréalière sont des secteurs à étudier.
- Dans le secteur du tourisme, le SCoT devra prévoir des emplacements pouvant accueillir des hébergements hôteliers ainsi que des activités touristiques et de loisirs. Etant donné la spécificité de ce secteur d'activités, et afin de ne pas contraindre le territoire, le zonage devra être le plus large possible.

c) Concernant la lutte contre les gaz à effet de serre dans le domaine du développement économique :

- La Communauté de Communes du Pays de Pamiers souhaite favoriser le développement du fret ferroviaire. Pour cela elle va mettre en service dès le mois de mai 2012 une installation terminale embranchée (ITE) sur la zone d'activités de Gabriélat. L'ITE permettra de faire partir directement depuis la zone, voire depuis l'entreprise, des trains de marchandises. A titre d'exemple, un train représente l'équivalent de cinquante camions.
- Réflexion et construction de Plans de Déplacements Entreprises (un projet est en réflexion en étroite collaboration avec Aubert et Duval) y compris sur les zones d'activités périphériques.

d) Concernant l'équilibre entre zone commerciale et commerces de centre ville :

Même si la Communauté de Communes ne souhaite pas être contraint par le SCOT en termes de développement économique, elle est cependant favorable à la préservation du commerce de proximité dans les centre-bourgs. Pour cela elle est prête à s'engager dans des actions partenariales de dynamisation des centres-villes de type FISAC.

Ces actions devront être transversales avec les thématiques de l'habitat et de renouvellement urbain.

Commission n°4

Equipements structurants, culturels, sportifs et services

A) OBJECTIFS

- ⇒ Dans le cadre des grandes orientations d'offrir aux habitants du territoire des équipements collectifs dimensionnés aux besoins, la définition d'un programme adapté s'inscrit dans la volonté de concentrer sur un site unique les équipements venant en complémentarité de l'offre existante sur le périmètre du SCoT.

En termes d'usage, le projet doit veiller à économiser l'espace sur un point concentré et pouvoir être desservi par un réseau de transport en commun performant.

B) PROJETS

a) **La création d'une Zone Unique** sur le territoire du SCoT regroupant différents équipements structurants (salle polyvalente de type Zénith, complexe sportif, palais des congrès, complexe cinématographique, etc.).

Cette zone permettrait de mutualiser différentes infrastructures (parking, voiries) et des services (restaurants, hôtelleries) afin de limiter les investissements et de conforter un pôle qui serait partagé par l'ensemble des habitants du SCoT.

b) **Équipement de santé** : création d'une structure de gestion centralisée des places disponibles pour faciliter les démarches des usagers

Commission n°5

« AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT, RIVIERES, ENERGIES RENOUVELABLES »

A) OBJECTIFS

- ⇒ L'agriculture est une composante importante du territoire d'un point de vue économique, environnemental et paysager. La communauté de communes souhaite soutenir cette activité, tout en améliorant les pratiques de production.
- ⇒ Les projets d'utilisation du foncier agricole doivent être étudiés au regard des enjeux économiques et de développement.
- ⇒ Les actions de valorisations et de protection des zones naturelles devront être favorisées.
- ⇒ Le développement des énergies renouvelables localement mobilisables doit s'engager et être encouragé sur les territoires du SCoT.
- ⇒ La préservation de la qualité de l'eau, de l'air, du sol et du sous-sol et des ressources naturelles est prioritaire.

B) PROJETS

a) L'agriculture

Concernant la problématique de l'agriculture, le territoire convient qu'il faut maintenant revoir le principe d'urbanisation avec une densification des nouvelles zones à urbaniser et de favoriser les constructions dans les « dents creuses ».

Concernant la nature des pratiques agricoles, la communauté de communes n'est pas favorable à de nouveaux objectifs prescriptifs limitant les actions des agriculteurs mais plutôt de favoriser les possibilités de mutation ou de diversification.

b) L'environnement

Les trames vertes et bleues doivent être rétablies.

c) Les énergies renouvelables

En matière d'orientations, le territoire souhaite favoriser le développement des projets photovoltaïques et solaires sous réserve de leurs sites d'implantation.

Concernant la biomasse et notamment le bois, la communauté de communes est favorable à développer la filière locale à condition de bénéficier de tarifs attractifs ce qui semble aujourd'hui mal engagé.

Trois chaufferies bois existent sur la ville de Pamiers. Le projet de la chaufferie du CHIVA est soumis aux conditions économiques de la filière bois et plus particulièrement du prix final de la plaquette.

Concernant les valorisations des autres biomasses, déchets agricoles et autres, la communauté s'interroge sur la faible opportunité vis-à-vis des quantités dispersées sur le territoire et l'obligation de sécurité. Le fonctionnement d'un équipement qui risque d'être contre productif sur le plan environnemental.

La ville de Pamiers est par contre favorable au développement de l'énergie hydraulique, un projet reste en attente sur le Foulon.

Concernant l'éolien, la communauté de communes ne voit pas d'opportunité locale.

d) La préservation de la ressource en eau

Concernant les eaux souterraines, il faut s'inscrire dans le cadre national de la reconquête des eaux souterraines.

L'opportunité de recréer un champ captant pour l'alimentation en eau potable depuis la plaine alluviale devra être étudiée.

Cette façon de procéder permettrait de reconquérir le puits de la Préboste abandonné en 1991 (nitrate > 50 mg/l) et de secourir l'alimentation en eau de la ville et ses environs.